

RÈGLEMENTS MAÎTRES

- Samedi 27
et dimanche 28 Janvier 2018
- 2 réunions

V^{es} Championnats de France interclubs des Maîtres

- Lieu : Tours
- Bassin : 25 m
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 25 ans et plus (1993 et avant) dames et messieurs, catégories FINA

Engagements

- Propositions extraNat : du 16/01/2018 au 23/01/2018
- Liste de départ : 24/01/2018
- Réunion technique : voir l'organisateur

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Préambule

L'objectif est, comme pour les nageurs de catégories d'âge, de pouvoir participer à une compétition spécifique qui regroupe des nageurs qui s'entraînent ensemble et, sans notion de sexe, qui demandent à constituer une équipe avec des épreuves adaptées à leur niveau.

Équipements

Bassin de 25 m homologué. Chronométrage automatique. Il est impératif d'organiser cette compétition en bassin de dix ou huit couloirs, avec bassin de récupération.

Catégories d'âge concernées

Les catégories « Maîtres » de la FINA sont appliquées.

Contenu du programme

Épreuves individuelles

50 m nage libre, 100 m nage libre, 400 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais

4 x 50 m 4 nages (composé obligatoirement de 2 dames et de 2 messieurs)

10 x 50 m nage libre (composition libre)

Classement au temps.

La course des réservistes (deux maximum par équipe) sera nagée à la fin des épreuves du samedi (un 50 m ou un 100 m, spécialité au choix).

Le programme des deux réunions sera inversé d'une année sur l'autre hormis les deux relais (10 x 50 NL et 4 x 50 4N) qui resteront respectivement en début de première réunion et en fin de deuxième réunion.

Jury

Le juge-arbitre et le starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides, pour la saison en cours, des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Phase de qualification

Afin de permettre la qualification à la finale nationale, les équipes doivent participer à une poule de qualification au sein de leur propre région et uniquement au sein de celle-ci (sauf si cette dernière n'en organise pas) en respectant le programme de la finale nationale. Si la ligue régionale ne les organise pas, le département peut le faire et les équipes ayant participé seront classées au même titre que les autres.

La période de qualification est fixée du samedi 16 septembre au dimanche 3 décembre 2017. Le classement national des interclubs sera publié le mercredi 6 décembre 2017. Les clubs disposeront de cinq jours pour toute réclamation. À l'issue de cette période, le classement sera considéré comme officiel et définitif.

Mode de qualification

Les quatre-vingts premières équipes seront qualifiées dans la limite de trois équipes par club. L'équipe du club organisateur sera obligatoirement dans les quatre-vingts (sa participation à une poule de qualification régionale n'est pas obligatoire). Les équipes classées ensuite (de la 81^e à la 150^e place sont réservistes). Toutes ces équipes, y compris les 80 premières, doivent confirmer sur extraNat leur participation **au plus tard le jeudi 21 décembre 2017. La liste définitive sera publiée le vendredi 22 décembre 2017.**

Règlement spécifique

Compétition par équipe, ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1993 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation (compétition non-ouverte aux nageurs licenciés dans un club de natation estivale). Les nageurs représentent leur club. Chaque équipe est composée de dix licenciés du même club.

Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe, ni de l'âge des concurrents. Chaque concurrent participe obligatoirement à une épreuve individuelle et à un relais (la participation au relais 10 x 50 m nage libre est obligatoire). La participation d'une équipe du club organisateur est autorisée d'office. Tout nageur qui aurait raté sa série, et ce quel qu'en soit la raison, ne pourra être réintégré dans une série ultérieure.

Déclinaison interrégionale

Il est proposé aux interrégions d'organiser une finale interrégionale aux mêmes dates que la finale nationale. Le programme devra être identique au national mais le nombre de réunions et d'équipes seront laissées à l'initiative de l'interrégion. Seules les équipes ayant été qualifiées après les poules qualificatives peuvent prétendre à y participer. Toutes les équipes qualifiées de la 1^{ère} place à la 80^e place, qu'elles confirment ou non leur participation à la finale nationale, ne pourront participer à la finale interrégionale. Les équipes classées ensuite, de la 81^e à la 150^e place, ayant confirmé, et qualifiées suite aux désistements de certaines équipes à la finale nationale, ne pourront participer à la finale interrégionale.

Modalité d'engagements

Les modalités d'engagements vous seront communiquées ultérieurement. Aucun engagement ne sera accepté sur place.

Classement spécifique à la compétition

Le classement, pour attribution du nombre de points, s'effectue d'après la table de cotation fédérale. La performance de chaque nageur est affectée d'un coefficient de rajeunissement.

Les points des épreuves individuelles seront calculés ainsi :

Temps réalisé divisé par le coefficient de majoration en fonction de l'épreuve et de la catégorie et calcul des points à la table de cotation FFN.

Les points des épreuves de relais seront calculés ainsi :

Pour une relayeuse, le coefficient est pris dans la table dames en relais. Pour un relayeur, le coefficient est pris dans la table individuelle messieurs.

- 4 x 50 m 4 nages : cotation FFN du 4 x 50 m 4 nages messieurs après correction par les coefficients.
- 10 x 50 m nage libre : cotation FFN du 10 x 50 m nage libre après correction par les coefficients.
- L'abandon, l'épreuve non nagée ou la disqualification n'entraînent pas le déclassement de l'équipe. Dans tous les cas mentionnés, le nageur marquera « 0 » point. Pour être classé, un club doit obligatoirement disputer le 10 x 50m NL.

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.

Grille de calcul

Niveau	Pts
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Récompenses

Les trois premières équipes au classement général final seront récompensées par une coupe et une médaille individuelle offertes par l'organisateur.

Programme et horaires

Samedi 27 janvier 2018		Dimanche 28 janvier 2018	
1 ^{re} réunion		2 ^e réunion	
Ouverture des portes : 14 h 30		Ouverture des portes : 09 h 00	
Début des épreuves : 16 h 00		Début des épreuves : 10 h 00	
1	– 10 x 50 NL	10	– 100 NL
2	– 400 NL	9	– 50 Brasse
3	– 100 Papillon	8	– 100 Dos
3	– 50 Dos	7	– 50 Papillon
4	– 100 Brasse	11	– 200 4 N
6	– 50 NL	12	– 4 x 50 4 N